



Développement, Animation des Territoires Ruraux

Devenez acteur du développement de votre territoire!

95% de réussite aux examens supérieurs

Plus de $92^{\%}$ d'emploi pour les jeunes diplômés de l'enseignement agricole

Equivalence partielle avec le D.E. JEPS spécialité animation socio-éducative ou culturelle, mention développement de projets, territoires et réseaux.

Possibilité de poursuivre vos études en licence professionnelle (conduite de projet, tourisme, animation locale...).



Vous former à quoi ?

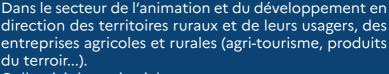


A la conception et mise en œuvre d'un projet à caractère social, économique, touristique, culturel...

A l'animation et la gestion d'une activité, d'une structure, d'un évènement...

A la conception d'une stratégie de communication autour d'un projet.

Dans quel secteur d'activités, quel type d'entreprises ?





Collectivités territoriales Structures de développement local Associations de prestations de services Entreprises Chambres consulaires.

Pour quel métier?



Chargé de développement local Animateur de territoire rural Responsable de structure Responsable, Assistant ou Coordonnateur de projet Chargé de mission.

Les atouts pour réussir

Vous vous intéressez à :

Démarche de projet, Animation d'évènements, Construction de partenariats, Gestion de structures.

Vous avez des dispositions pour :

Écoute, Empathie, Consensus, Organisation, Autonomie, Communication, Collaboration, Animation d'équipe.

Les conditions d'accès à la formation :

Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 (baccalauréat général, technologique, professionnel ou équivalent reconnu en France).

Le diplôme

12 à 16 semaines de stage en formation initiale scolaire (mobilité Erasmus+ possible)

ou **54 semaines** en entreprise, en formation en apprentissage. L'**examen** comporte huit épreuves obligatoires, trois concernent les capacités du tronc commun et cinq les capacités professionnelles propres à la spécialité.

Les différentes modalités d'organisation des épreuves sont :

- soit par combinaisons entre des évaluations ponctuelles terminales (EPT) et des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF)
- soit par des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les candidats inscrits dans un établissement habilité à mettre en œuvre une organisation semestrialisée.

www.educagri.fr

S'informer sur les formations?

Le site laventureduvivant.fr







chlorofil.fr/diplomes/secondaire/btsa/datragriculture.gouv.fr/metiers-et-formations





Formations initiales scolaires Formations en apprentissage ÉTABLISSEMENTS PUBLICS Nîmes Formations continue Montpellier La Canourgue St Chély d'Apcher Pézenas Ste Affrique Théza Villefranche-de-Rouergue Carcassonne Lacapelle-Marival Pamiers Montauban St Gaudens legta.auch@educagri.fr 05 62 61 71 00 Auch Où se former avec Vic-en-Bigorre Scrit formations